



## 15ème législature

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>25036</b>   | De <b>Mme Audrey Dufeu</b> ( La République en Marche - Loire-Atlantique ) | <b>Question écrite</b>   |
| <b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé  |   | <b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention            |
| <b>Rubrique</b> >alcools et boissons alcoolisées   | <b>Tête d'analyse</b><br>>Annulation du « dry january » à la française    | <b>Analyse</b> > Annulation du « dry january » à la française. |
| Question publiée au JO le : <b>10/12/2019</b><br>Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b><br>Date de renouvellement : <b>02/06/2020</b><br>Date de renouvellement : <b>15/09/2020</b><br>Date de renouvellement : <b>12/01/2021</b><br>Date de renouvellement : <b>06/07/2021</b><br>Date de renouvellement : <b>07/12/2021</b><br>Date de renouvellement : <b>29/03/2022</b><br>Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat) |   |  |

### Texte de la question

Mme Audrey Dufeu Schubert interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'annulation du « *dry january* » à la française. Le « *dry january* », ou « janvier sec », a été lancé en Grande-Bretagne en 2013 afin de sensibiliser les individus sur leur consommation d'alcool et en les invitant à ne pas boire de boissons alcooliques pendant le mois de janvier. Cette initiative a réuni près de 4 millions de Britanniques en 2018 et différentes études soulignent les aspects bénéfiques, à long terme, d'une telle campagne sur les consommations des individus. Il ne s'agit pas d'une interdiction de vente d'alcool pendant un mois, mais d'une campagne visant à encourager les citoyens à participer à ce « défi de janvier », tout en permettant la diffusion de messages de prévention. L'arrêté du 2 août 2019 fixant la liste des bénéficiaires et les montants alloués par le fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives au titre de 2019 prévoit la transmission à Santé publique France de 8,9 millions d'euros pour la prévention de l'alcoolisme. D'après les différents éléments rendus publics, une partie de cette somme a été dédiée à l'organisation d'un *dry january* à la française. En effet, l'information a été diffusée aux parlementaires par les représentants d'intérêts des filières viticoles qui s'opposent à cette démarche. Alors même que cette démarche a finalement été annulée avant même d'avoir été annoncée par le ministère de la santé, il semblerait que des fonds aient été engagés pour sa réalisation. Si tel est le cas, cela signifie que des moyens du fonds de prévention ont donc été perdus suite à l'annulation. Aussi, elle l'interroge afin de savoir comment ont été utilisés les 8,9 millions d'euros alloués à Santé publique France pour l'amplification des actions de *marketing* social de prévention des consommations à risque d'alcool, et plus particulièrement, les sommes engagées pour la mise en place d'un « *dry january* » à la française jusqu'à son annulation.